

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Convocation effectuée le 28 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 8 - votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le 5 juillet, à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Asnelles étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain SCRIBE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Vladimir Félicijan, , Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Yves Cossé, François Godmet, Aurélien Quesnel, Clairette Sohier.

Etaient absents : Mmes Maryse Monnier (a donné pouvoir à Mme Clairette Sohier), Michèle Motir (a donné pouvoir à Mme Evelyne Lamandé), Hélène Dapremont-Nölp.

M. Gérard Pouchain a été désigné secrétaire de séance.

Approbation de la séance du 25 juin 2018

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

2018-63 : Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il était envisagé d'acquérir un tracteur pour le mettre à la disposition des sauveteurs afin de mettre le bateau à l'eau dans le cadre de leurs fonctions, et de laisser aux services techniques le tracteur précédemment utilisé.

Le tracteur concerné présentant d'importantes déficiences mécaniques, la décision est ajournée.

2018-64 : Véhicule pour le garde-champêtre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la voiture actuellement utilisée par le garde-champêtre ne pourra être validée lors du prochain contrôle technique, les réparations s'élèveraient à 3 000 €, sans certitude sur sa conformité. Il convient donc d'acheter un autre véhicule.

Le conseil municipal décide :

- De vendre pour pièces l'actuel véhicule Peugeot Partner,
- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir un nouveau véhicule dans la limite de 4 000 €, et de signer tout document nécessaire,
- D'inscrire cette dépense à l'article 2315 – immobilisations en cours.

2018-65 : Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de transférer la somme de 720 € pour régler la facture du fourneau de la salle des fêtes, récemment acquis.

Il est décidé de modifier le budget communal de la manière suivante :

DM N° 3

- La somme de 720 € sera virée de l'article 2315 (immobilisations en cours) à l'article 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques).

2018-66 : Demandes de remboursement au camping

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de remboursement au camping municipal : l'un étant motivé par le départ impromptu d'un militaire en mission, le chalet qu'il avait réservé a été loué de nouveau, et l'autre correspondant à des arrhes versées en 2017 pour le 6 juin 2018 par un client qui a finalement loué le gîte communal.

Il est décidé :

- De rembourser la somme de 209 € en faveur de Monsieur Raphaël Barbé, sous réserve de l'obtention de son justificatif,
- De rembourser la somme de 50 € en faveur de Monsieur Jacques Lascoumes,
- D'inscrire ces dépenses au budget du camping, à l'article 65888 – autres charges diverses de gestion courante.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Le Poste de Secours ouvre le 5 juillet. Il n'y aura pas de 2^{ème} zone de surveillance des baignades.
- Un contrat est signé avec l'entreprise AXEO pour le nettoyage des sanitaires du camping à raison de 5 interventions hebdomadaires.
- Le nombre de contrats pour des résidents à l'année augmentant régulièrement, l'ouverture du camping pourra vraisemblablement passer à 10 mois par an.
- Le 20 juillet « Jazz dans les prés » se déroulera à Asnelles, à la salle des fêtes. Un affichage spécifique est déployé sur la commune.
- *Gold Beach Evasion* était fermé mais vient d'être repris. Monsieur Scribe entend rencontrer le responsable afin de lui faire part des usages en vigueur sur le territoire.
- Un rendez-vous est prévu avec le Directeur Adjoint de la DDTM concernant le lotissement de la rue de l'Abbé Galopin. Un certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré sous la réglementation du Plan d'Occupation des Sols, mais les permis de construire pourraient être refusés au regard de la *loi Littoral* alors que cette même *loi Littoral* reconnaissait le terrain constructible.
- Monsieur Scribe demande aux conseillers municipaux de réfléchir au devenir du bâtiment mis à disposition du Club de Loisirs Nautiques (CLNA). Ce local requérant des travaux importants, notamment en vue des JO ; la commune ne pourra accompagner financièrement les projets du CLNA.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Otter a demandé la mise à disposition des anciens locaux de la Poste afin d'entreposer les nouveaux emballages des sablés d'Asnelles (sorte de gros plumier peint par Monsieur Quéré, peintre du Bessin). Une convention sera signée pour une durée de 4 mois.
- Monsieur Pouchain demande le nettoyage de l'aire de jeux située dans l'enceinte du camping. Celui-ci est commencé et la révision des structures est également prévue.
- Madame Sohier a récupéré du linge de toilette pour le gîte communal, qui pourra être mis à disposition occasionnellement sur demande. Le dévouement de Madame Sohier est particulièrement salué.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est levée à 22h10.
Suivent les signatures.

Affichage le 10.07.2018

Alain SCRIBE, Maire d'Asnelles

